



DÉPARTEMENT DES YVELINES
ARRONDISSEMENT DE
RAMBOUILLET
COMMUNE DU
PERRY-EN-YVELINES

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N°2026- 10

Séance du jeudi 19 février 2026

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 29

Présents : 21

Nombre de suffrages : 27

Date de convocation

13/02/2026

Date d'affichage

13/02/2026

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le :

05/03/2026

et publication du :

05/03/2026

L'an deux mille vingt-six, le dix neuf février, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BAX de KEATING Geoffroy.

Etaient présents :

Mme AUGER Nadia, M. BARON Jean-Louis, M. BASTIERE Paul, M. BAX DE KEATING Geoffroy, M. BONDON Pierre, M. CHAIGNON Jean-Michel, M. DESERT Thomas, Mme DEVILLIERS Evelyne, Mme GABIOU Carole, Mme GROSSE Marie-France, Mme IKHELF Dalila, Mme LAHITTE Chantal, M. LECOMTE Frédéric, Mme LE MINDU Isabelle, M. LO RE Gérard, M. MERCIER Dany, M. PAQUET Frédéric, M. PONT Damien, Mme RANGER Michelle, Mme RODIER David, M. VIN Jean-Claude

Procuration(s) :

Mme BOURABA Jessica donne pouvoir à M. BASTIERE Paul, Mme COURTILLET Véronique donne pouvoir à M. BONDON Pierre, M. DE GERMAY Pierre-Emmanuel donne pouvoir à M. PAQUET Frédéric, Mme GALLET Laurence donne pouvoir à M. BAX DE KEATING Geoffroy, Mme PETER Marie-José donne pouvoir à M. PONT Damien, M. TESSIER Pierre donne pouvoir à M. BARON Jean-Louis

Etaient absents : Mme AUBE Stéphanie, Mme DOIREAU Florence

Etaient excusés

Mme BOURABA Jessica, Mme COURTILLET Véronique, M. DE GERMAY Pierre-Emmanuel, Mme GALLET Laurence, Mme PETER Marie-José, M. TESSIER Pierre,

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : M. LECOMTE Frédéric

Objet : Affaires financières – Fixation des taux d'imposition des taxes directes locales - Année 2026

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-29, L2312-1 et suivants, L.2331-3,

VU le Code Général des Impôts et notamment ses articles 1636 B sexies et 1636 B Septies,

VU la réforme portant sur la Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale en 2023,

REÇU EN PREFECTURE

le 05/03/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-078-217804563-20260220-202610-DE

VU les lois de finances,

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré

. **FIXE** les taux d'imposition pour l'année 2026 comme suit (maintien des taux votés en 2025) :

	TAUX
Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)	28,69%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB)	50,54%
Taxe d'habitation (résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale)	13,60%

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication sous forme électronique et de sa réception par le représentant de l'Etat.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Pour extrait certifié conforme.
Fait au Perray-en-Yvelines
Le 20 février 2026



Le Maire,

Geoffroy BAX de KEATING

REÇU EN PREFECTURE

Le 05/03/2026

Application agréée e-legalite.com

99_DE-978-217804863-20260220-202610-DE